



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Devenir enseignant en Italie

Roberto Dapavo

r.dapavo@tiscali.it

Université de Turin, Italie

Depuis longtemps, le thème de l'habilitation pour l'enseignement du secondaire en Italie est au centre de débats et de controverses parmi les spécialistes. Les changements institutionnels qui se sont succédé ces dernières années en Italie, montrent bien que le sujet de la formation des enseignants a besoin de trouver une dimension stable. À partir de l'année académique 1999/2000, avec la loi 341/1990, le MIUR (*Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca*) avait institué, pendant neuf cycles successifs, le parcours S.I.S.S. (*Scuola Superiore per l'Insegnamento Secondario*), socle fondateur de ces cours universitaires consacrés à la formation des enseignants, jusqu'à sa clôture en 2008/2009. Après quelques années de vide normatif, le MIUR a créé, en 2012/2013, le T.F.A. (*Tirocino Formativo Attivo*), suivi, plus tard, par le P.A.S. (*Percorso Abilitante Speciale*). L'arrêt ministériel n. 59 du 13 avril 2017 a enfin institué le cours triennal F.I.T. (*Formazione Iniziale Tirocinio*), en attendant la filière universitaire magistrale spécialement conçue pour la formation des enseignants ; toutes ces structures ont révélé quelques difficultés dans les rouages.

Le but de ces parcours habilitants est celui de former les enseignants en leur proposant des réflexions théoriques associées à des activités pratiques de classe, selon un statut de formation hybride en présentiel et en ligne. Néanmoins, une distinction s'impose : depuis l'institution de ces parcours, des cycles habilitants avec accès sélectif, tels que S.I.S.S. et T.F.A., alternaient, tour à tour, à des cycles sans barrage, tels que S.I.S.S. « réservé » et P.A.S., qui ont été spécialement conçus pour la stabilisation des enseignants précaires.

Gérés par les universités, les enseignements curriculaires dispensés au sein de ces cours (dans notre cas la didactique de la langue et de la littérature françaises en particulier), voyaient une présence vive de personnel enseignant en provenance, pour la plupart, du secondaire, plutôt que de la filière universitaire, ce qui met en évidence le problème de la formation des formateurs. En plus, lors de ces cours, la nécessité de la mise en œuvre d'un « partenariat formatif » concret entre les acteurs du scénario, à savoir le Ministère, l'Université et le monde de l'école, s'est imposée de toute sa force.

Last but not least, le problème de la sélection et de l'évaluation des futurs enseignants, nouvellement émergé lors du dernier concours national (DDG 85/2018) qui n'a prévu, contrairement à ceux de 2012 (DDG 82/2012) et de 2016 (DDG 106/2016), une vraie sélection des candidats, ce qui va, inévitablement, au détriment de la qualité de l'enseignement scolaire.

Face à ces difformités des parcours habilitants et des modes d'accès à la profession, la mise en place d'un parcours de formation stable, tel que les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) présentes en France depuis 2013, suivi d'un système de concours sur base régionale/nationale avec recrutement sélectif, pourrait contribuer, sans aucun doute, à former des enseignants compétents et motivés, conscients de la valeur d'un parcours formatif de haute qualité et en mesure de défendre la dignité d'une profession cruciale, trop souvent sous-estimée.